



Montreuil, le 8 avril 2015

Déclaration liminaire CAP des CPIP des 8,9 et 10 avril 2015

Pour la deuxième année consécutive, la CAP des CPIP a lieu en avril conformément à ce que demandait la CGT, ce qui devrait permettre aux agents mais aussi aux services d'anticiper sereinement la rentrée 2015.

Cette CAP est particulièrement attendue par les personnels car ce sont plus de 400 collègues qui viendront en renfort sur les terrains dévastés par la surcharge de travail et les injonctions paradoxales d'une administration qui semble encore loin des réalités. C'est aussi un vaste choix géographique offert aux collègues qui souhaitent muter.

Mais cette CAP est aussi fortement redoutée puisqu'une nouvelle fois certains services vont se vider et ce sont des CPIP pré affectés qui devront prendre en charge des secteurs laissés vacants avec l'impossible mission d'assurer un service public de qualité.

Le système de pré affectation induit une paupérisation de la formation et de nos pratiques professionnelles.

Des chantiers sont ouverts sur le recrutement et la formation, nous exigeons d'être associés et entendus : les formations initiale et continue doivent être revues.

Il est de votre responsabilité de veiller au maintien d'un niveau élevé de compétence et de ne pas laisser la surcharge de travail conduire à une déqualification professionnelle. Il en va de la qualité du service public pénitentiaire et de la prise en charge d'un public toujours plus fragilisé.

Faites cesser la pré-affectation

Le recours aux CPIP placés est loin de combler les manques d'effectif malgré la bonne volonté des collègues et leur malléabilité.

Les conditions dans lesquelles ils exécutent leurs missions sont loin d'être satisfaisantes. Les demandes de mutations des ces professionnels après seulement 2 ans d'activité prouvent bien, s'il en est besoin, les limites de ce dispositif.

Les 1000 recrutements annoncés, compte-tenu de l'augmentation de la charge de travail liée notamment à l'application de la réforme pénale ne seront pas suffisants à faire des CPIP placés des agents de remplacement temporaires tels que conçus par vos services.

Collectif CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>

Au surplus, le flou existant sur les modalités de ce dispositif et notamment la cotation sont inadmissibles.

La CGT rappelle son refus catégorique de proposer les postes de placés aux CPIP pré affectés

Mettez un terme au système de CPIP placés.

Le peu d'engouement sur ces postes année après année doit vous alerter et sonner la fin de ce dispositif inadapté à nos conditions de travail. Il est temps que vous répondez à l'exigence de la CGT d'élaborer des organigrammes, fondés sur le ratio 1 pour 50.

Cette méthode permettrait d'éviter des répartitions opaques et incohérentes. Les antennes d'Abbeville et Péronne en sont un parfait exemple puisque malgré la décision de Mme Taubira de maintenir ces antennes ouvertes, la DI s'acharne à les laisser agoniser. Ce n'est pas ainsi que l'on prévient les risques psychosociaux et que l'on assure un service public pénitentiaire de qualité.

Une gestion des ressources humaines digne de ce nom ne saurait se passer d'organigrammes

Si à l'instar des cordonniers les services RH de la DAP sont parmi les plus mal chaussés, la filière insertion ne devrait pas tant en pâtir. Or il est très difficile pour les agents d'obtenir des informations sur leur déroulement de carrière : élévation d'échelon, temps partiels, congés formation. Nous illustrerons ces carences au travers de quatre exemples :

- dans les TOM, les agents en fin de contrat ne sont pas individuellement informés des conséquences de cette situation.
- concernant les promotions CPIP 13 et 14, la CGT demande depuis plus d'un an qu'une réponse soit apportée aux agents sur leur problème d'inversion de carrière.
- au moment même où se termine l'examen professionnel d'accès au grade HC l'administration est dans l'incapacité d'annoncer le nombre de postes offerts !
- Enfin, la question des responsables de formation se pose également chaque année. Au moment de la publication de la CAP un concours de formateur est organisé à la hâte...

Il apparaît totalement inique de laisser les agents supporter les lacunes de l'administration.

A l'instar des ASS ayant intégré le corps des CPIP et qui à carrière égale vont partir à la retraite avec une pension diminuée substantiellement. Il appartient à l'administration de trouver le moyen de permettre à ses agents de la percevoir pleinement à hauteur de ce qui leur été promis en intégrant le corps des CPIP.

Nous souhaitons également alerter sur le nombre de postes profilés qui ne cesse d'augmenter. Le manque de transparence sur le recrutement de ces postes et la variété des procédures de recrutement interrogent : entretien physique, entretien téléphonique, absence d'entretien, compte rendus hétérogènes !

Le nombre croissant de recrutement de CPIP profilés pose deux difficultés majeures :

- pour chaque poste profilé, c'est un CPIP de moins face au public
- pour chaque poste profilé se pose la question de nos compétences et de nos savoir faire. Les CPIP, en tant que travailleurs sociaux, peuvent-ils décemment être des agents de renseignement ?

Collectif CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>